

BUREAU DU JEUDI 8 JUIN 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 24 mai 2023, s'est réuni le 8 juin 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE
Madame Marlène DOINE
Monsieur Michel HOEN
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA - mandat à Marlène DOINE

Soit 7 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Assistante de Direction

Excusée

Madame Prisca PREVOT	Assistante de Direction
----------------------	-------------------------

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**

Service Juridique
CD/P.103

11 - Les Lilas V01

Bureau

Délibération n°

09.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Les Lilas - Les Sablons

Constitution d'une servitude de passage piéton au profit de la Ville

LE PRESIDENT EXPOSE

Vu la vente par acte notarié du 10 mai 2011 des parcelles cadastrées B 194 et 195 par Seine-Saint-Denis habitat au profit de la Ville ;

Considérant que la Ville a conclu un bail emphytéotique administratif au profit d'une association sur la parcelle B 194 ;

Considérant que la Ville sollicite la constitution d'une servitude de passage piéton sur la parcelle cadastrée B 192, propriété de l'Office, afin d'améliorer les conditions de desserte piétonne et de sécurisation des déplacements des usagers de l'association ;

Considérant l'accord entre les parties pour que le tracé de cette servitude de cheminement piétonnier permette de desservir les usagers de l'association par la rue de Paris selon un tracé, le plus court et le moins dommageable, suivant le plan cadastral **ci-annexé** ;

Vu le plan de principe de servitude établi par le géomètre FOREST & ASSOCIES en date du 15 décembre 2022 **ci-annexé** ;

Considérant qu'il est possible dès lors de constituer ladite servitude, d'une superficie d'environ 83m², au profit de la Ville ;

Considérant l'accord intervenu entre les Parties de concéder cette servitude à titre gratuit au profit de la Ville, pour la durée du bail emphytéotique administratif, compte tenu que la servitude permettra d'améliorer les conditions de desserte et de sécurisation des usagers de l'association ;

Sous réserve de l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques qui sera purement informatif concernant l'évaluation de cette servitude ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

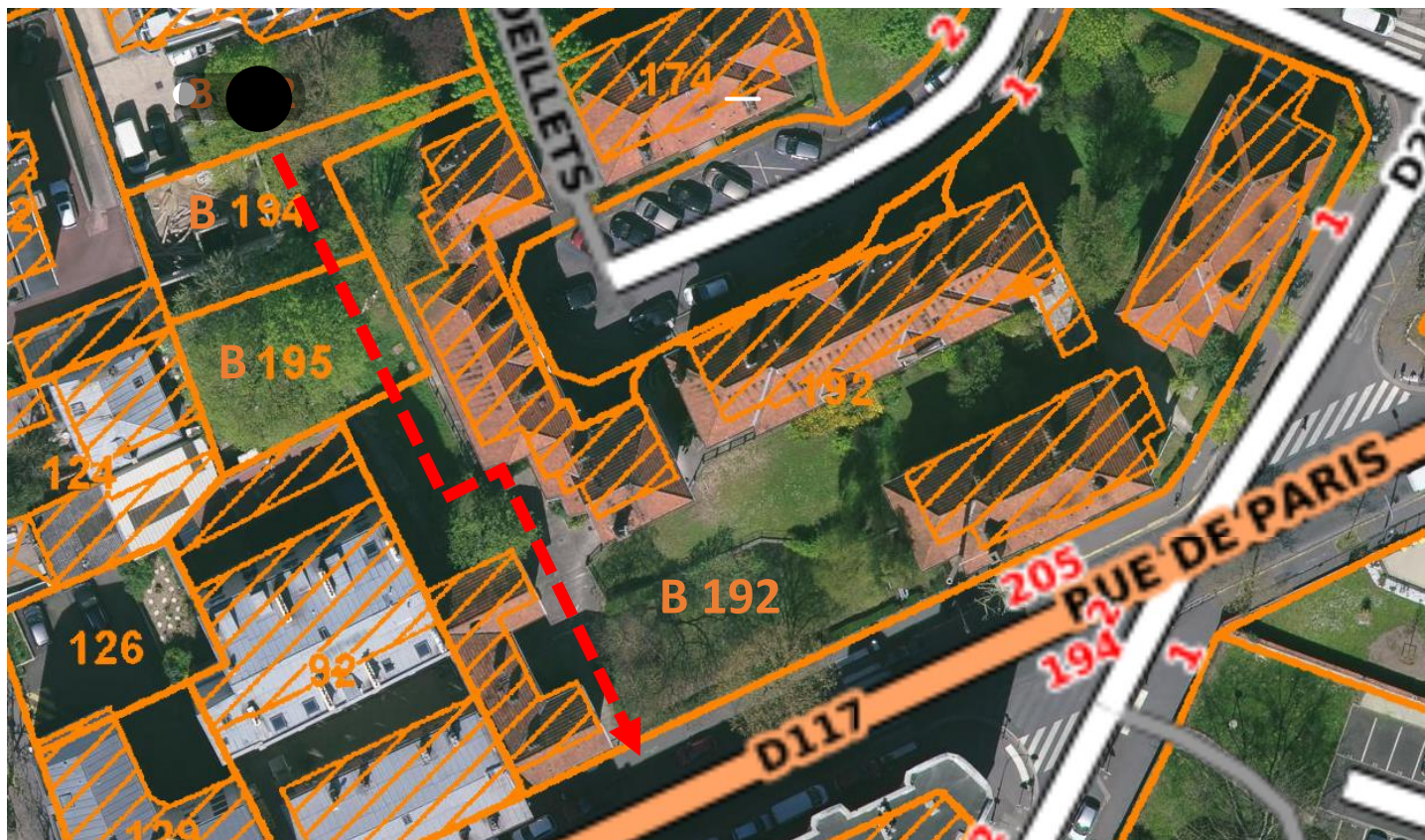
Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage piéton représentant environ 83 m², sur la parcelle cadastrée B 192, propriété de Seine-Saint-Denis habitat, au profit de la parcelle cadastrée B 194, propriété de la Ville avec, si besoin, la participation de l'association emphytéote, selon le plan de principe ci-annexé, aux charges, conditions et modalités que Seine-Saint-Denis habitat jugera utiles et convenables.

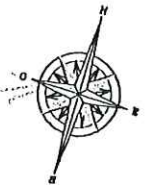
Le Président

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 2 annexes

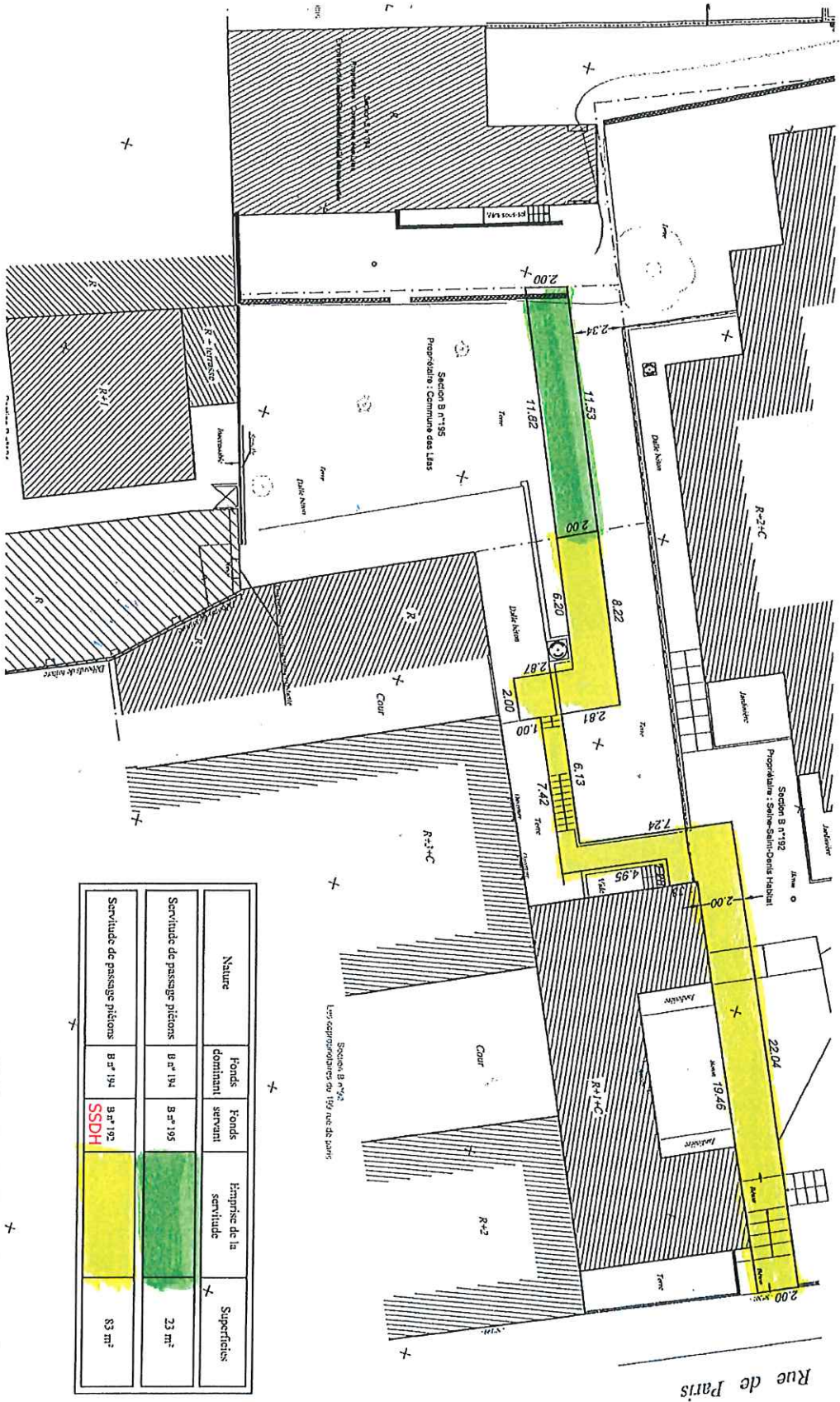
PRINCIPE DE LA SERVITUDE DE PASSAGE Les Sablons Les Lilas





LES LILAS
 Seine-Saint-Denis
 6, avenue Georges Clémenceau
 201, rue de Paris

PLAN DE SERVITUDE
 Parcelle section B n° 194 (fonds dominant)
 Parcelles section B n° 192 et 195 (fonds servants)



Nature	Fonds dominant	Fonds servait	Emprise de la servitude	Superficie
Servitude de passage piétons	B n° 194	B n° 195	 	23 m ²
Servitude de passage piétons	B n° 194	B n° 192	 	83 m ²

Section B n° 194
 Lignes cadastrales au 1/50, rue de Paris

Rue de Paris